



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
SUR LES LOTS 6 359 227, 6 451 305 ET 6 451 306
(LOT PROJETÉ 6 727 264)

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Candiac étudiera, le **15 juin 2026 à 19 heures**, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures sur les lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306 (lot projeté 6 727 264), dans la zone H-443.

La demande présentée a pour but d'autoriser les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* :

- Une distance de 1,5 mètre entre un mur aveugle du bâtiment principal et une aire de stationnement, au lieu de 3 mètres minimum;
- Une distance de 3 mètres entre un mur avec une fenêtre du rez-de-chaussée du bâtiment principal et une aire de stationnement, au lieu de 4,5 mètres minimum;
- Une construction souterraine communicante avec le bâtiment principal localisée à une distance de 0 mètre des lignes avant, arrière et latérale de terrain, au lieu de 2 mètres minimum;
- Une dalle de propreté pour l'entreposage des conteneurs localisée dans une cour et marge avant alors que le Règlement l'interdit;
- Des thermopompes et appareils de climatisation localisés en cour et marge avant, avant secondaire, latérale et arrière alors que le Règlement l'interdit;
- Des systèmes de climatisation installés sur des balcons alors qu'ils doivent obligatoirement être sur le toit plat;
- Une entrée de garage devant une façade comprenant aussi une entrée principale alors que le Règlement l'interdit.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Candiac, le 28 mai 2026

Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques